

DACP

REF : DACP2013032

Signataire : MC/ED/MCM

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du projet d'extension du centre de loisirs (Jules Vallès) Louise Michel par le réaménagement des anciens locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) situés en rez-de-chaussée rue Réchossière. Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subventions. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Le Centre de loisirs maternel Louise Michel accueille une moyenne de 50 enfants âgés de 3 à 6 ans dans les locaux de l'école située rue Réchossière à Aubervilliers.

Le centre de loisirs dispose, pour ses activités en direction des enfants, de deux réfectoires qui sont en permanence à aménager et ranger ainsi que de préaux et de la cour d'école.

Malgré l'implication de l'équipe pédagogique, les conditions d'accueil et d'organisation ne permettent pas toujours de mettre en œuvre un projet éducatif de qualité.

La réforme des rythmes scolaires mise en application à Aubervilliers à partir de la rentrée de septembre 2013 qui veille à offrir à tous les enfants de l'école une activité périscolaire, renforce encore le besoin de locaux sur le site.

Projet d'extension et fonctionnement prévisionnel :

Le projet d'accueil :

Les enfants âgés de 3 à 6 ans ont besoin d'un projet qui mette en avant leurs besoins physiologiques et psychologiques : alternance des rythmes d'activités et de repos, espace de jeux libres et de jouets, besoins de sommeil, besoins de mouvements, relation de confiance entre la famille et l'équipe d'animation, sécurisation importante des espaces et du matériel, disponibilité de l'adulte au besoin de l'individu autant qu'aux besoins du groupe.

Le projet de la journée ou des temps périscolaire après la journée d'école, intègre ces données pour s'adapter, au mieux des moyens disponibles, au rythme des enfants.

Les rythmes et les besoins des enfants de 3 ans n'étant pas identiques à ceux de 6 ans, les espaces seront différents, dotés de matériels pédagogiques adaptés et variés.

Le projet de fonctionnement permettra à tout enfant de l'école (y compris ceux qui n'ont jamais jusqu'alors participé à une activité périscolaire) de s'y épanouir et grandir au sein d'un groupe de socialisation.

Les locaux :

Le projet d'extension du centre de loisirs Louise Michel, consiste à aménager les locaux se situant en rez-de-chaussée de l'actuel CRR sis, rue Réchossière.

En effet, les espaces, qui sont actuellement les bureaux du conservatoire, seront restructurés pour permettre l'accueil de 3 groupes d'âge ainsi que l'accueil des familles qui s'effectuera par l'entrée donnant sur la rue.

Les locaux seront transformés en salles d'activité pour le public « enfant » avec des sanitaires, une régie technique et une pour le matériel éducatif disposant également d'un hall d'accueil faisant aussi office de bureau pour la direction.

Les circulations d'enfants seront rendues possible avec les locaux scolaires, par une porte qui donnera dans la cour d'école. Les salles de restauration, dortoirs et préaux seront également utilisés pendant le temps périscolaire ainsi que les mercredis et vacances scolaires.

Capacité des locaux : 140 m2 en rez-de-chaussée exclusivement pour environ 50 enfants de 3 à 6 ans.

Les horaires :

Temps d'accueil péri et extra scolaire : du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30

Mercredi et vacances scolaires : de 8h00 (ou 8h20) à 18h30 (ou 18h20)

Temps péri éducatifs : de 14h30 à 16 h00, deux après midi par semaine

Éléments financiers :

Les études de maîtrise d'ouvrage sont évaluées à 2 500,00 € HT, soit 2 990,00 € TTC et le coût des travaux est estimé à 37 500,00 € HT, soit 44 850,00 € TTC.

Le projet d'extension du centre de loisirs représente un coût global de 40 000,00 € HT, soit 47 840,00 € TTC, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.

Financement du projet :

L'engagement de Mme la Députée à travers une aide financière de 20 000 € au titre de sa réserve parlementaire dont elle se propose de faire bénéficier la ville pour l'extension du centre de loisirs Louise Michel, permettra de mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, qui répondra aux besoins attachés à la réforme des rythmes scolaires.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'extension du centre de loisirs Louise Michel tel que définit ci-dessus ;
- approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- autoriser le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013032

Signataire : MC/ED/MCM

OBJET : Approbation du projet d'extension du centre de loisirs (Jules Vallès) Louise Michel par le réaménagement des anciens locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) situés en rez-de-chaussée rue Réchossière. Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subventions. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°2 réunie le 16 mai 2013 ;

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de nouveaux locaux pour le centre de loisirs Louise Michel, tant pour offrir aux enfants de bonnes conditions d'accueil et dans le but de mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, que pour répondre aux besoins attachés à la réforme des rythmes scolaires.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'extension du centre de loisirs Louise Michel tel que définit ci-dessus ;

APPROUVE approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué